DEPARTEMENT DE L'INDRE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'IGNERAIE

ARRETE N°2021/02 DU 29/01/2021
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2021

Le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'IGNERAIE,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux du syndicat,

ARRETE :

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BONNION Didier	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal
PETIPEZ Aurélie	Adjoint Administratif principal 2ème classe	Adjoint Administratif principal 1ère classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53 susvisée.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,
-Certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à THEVET ST JULIEN, le 29 Janvier 2021
William PETERS, Président,

Publié le 29/01/2021

Nos imprimés sont produits par l'abrégué imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 510595 06/10